

**COMPTE RENDU** de la réunion du **COMITÉ DES CHEFS DE SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU HOSPITALIER** tenue le vendredi **19 mai 2006** à 9 h 30, au siège social de l'Ordre des psychologues du Québec, 5<sup>e</sup> étage (Salle des Présidents).

<http://www.geocities.com/psychosp>

---

PRÉSENCES :	M. Stéphane Beaulieu	Ordre des psychologues du Québec
	M. Yves Beaulieu	Hôpital de Montréal pour Enfants
	M <sup>me</sup> Micheline Bibeau	C.H. de l'Université de Montréal
	M <sup>me</sup> Claudine Boulet	C.H. Réseau de Santé Richelieu-Yamaska, Saint-Hyacinthe
	M <sup>me</sup> Marie-Andrée Brisson	CHCR Antoine-Labelle, l'Annonciation
	M <sup>me</sup> Marie Chabot	C.H.U.Q., Québec
	M. Marcel Courtemanche	C.H. de l'Université de Montréal
	M <sup>me</sup> Geneviève Damasse	C.H. affilié de Québec
	M. Charles Demers	C.H. Pierre-Janet, Hull
	M. Pierre Desjardins	Ordre des psychologues du Québec
	M <sup>me</sup> Andrée Faucher	C.H. Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue
	M. André Gilbert	CSSS Sorel-Tracy
	M. Claude Handfield	C.H. Régional de Lanaudière, Joliette
	M <sup>me</sup> Suzanne Jodoin	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal
	M <sup>me</sup> Johanne Lajoie	Hôpital du Haut-Richelieu
	M <sup>me</sup> Claire Lizotte	C.H. Pierre-Boucher, Longueuil
	M. Normand Marineau	C.H. Louis-H. Lafontaine, Montréal
	M <sup>me</sup> Suzanne Spénard	Hôpital Jean-Talon, Montréal
	M. Bernard St-Onge	CSSS Ouest-de-l'Île – Site Lakeshore
	M. Camillo Zacchia	Hôpital Douglas, Verdun
	M <sup>me</sup> Terry Zaloum	C.H. Rivière-des-Prairies, Montréal

Monsieur Marcel Courtemanche préside la rencontre et M<sup>me</sup> Micheline Bibeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2006;
3. AFFAIRES DÉCOULANT;
4. VISITE DE M. PIERRE DESJARDINS, DIRECTEUR DE LA QUALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE, OPQ : SUIVI DES DOSSIERS;
5. MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (RAPPORT TRUDEAU);
6. DOSSIER DIPLOMATION VS PERMIS DE PRATIQUE (Ph.D.);
7. DIRECTIVE 6564 DU MSSS (STATISTIQUES);
8. DIVERS : Consentement des soins;
9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.

M. Marcel Courtemanche annonce le départ à la retraite, le 10 juillet prochain, de M. Robert Demers, psychologue à l'Hôpital Charles Lemoyne. Il sera remplacé par M<sup>me</sup> Hélène Roy.

## 2. **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2006**

Le compte rendu de la réunion du 24 février 2006 est adopté après y avoir apporté la correction suivante :

**À la page 4, point 10 – Divers** : au 3<sup>e</sup> paragraphe, M<sup>me</sup> Marie Chabot précise qu'il s'agit d'une création du Service de psychologie au CHUQ et non d'une re-création.

## 3. **AFFAIRES DÉCOULANT**

**Se référant à la page 2, point 4.3 – Formation continue** : la Loi 90 prévoit de la formation continue en ce qui concerne la psychothérapie.

**Se référant à la page 3, point 5 – Qualification des QI** : certains membres souhaiteraient des recommandations de l'OPQ quant à l'uniformisation, à travers la province, de la terminologie dans la qualification des QI.

**Se référant à la page 3, point 7 – Tenue de dossier : guide explicatif** : une discussion a lieu à nouveau sur les rapports d'évaluation co-signés par différents professionnels et sur la notion de responsabilité du fait d'apposer sa signature sur des documents. Lors d'une prochaine rencontre avec Maître Édith Lorquet de l'OPQ, la problématique lui sera soumis.

**Se référant à la page 4, point 10 – Divers – Échelle salariale en lien avec le Ph.D.** : aucune nouvelle sur le dossier du diplôme de doctorat pour l'obtention du permis de pratique en psychologie.

**Se référant à la page 4, point 10 – Divers – Re-création du Service de psychologie au CHUQ** : comme mentionné précédemment, le Service de psychologie au CHUQ n'a jamais existé. Il s'agit d'une création. L'affichage du poste de chef de service est terminé. Personne n'a été nommé à ce jour.

D'autre part, M. Yves Beaulieu demande, aux membres présents, quel est le rapport entre le nombre de postes de psychologue (équivalent temps complet) et le temps qui leur est alloué pour s'occuper de la partie administrative vs la partie clinique de leur travail. En moyenne, 1.5 jours sont alloués par 10 postes (équivalent temps complet).

## 4. **VISITE DE M. PIERRE DESJARDINS, DIRECTEUR DE LA QUALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE, OPQ : SUIVI DES DOSSIERS**

### **Dossier diplomation vs droit de pratique (Ph.D.)**

M. Pierre Desjardins est accompagné par M. Stéphane Beaulieu, secrétaire général de l'OPQ. Au sujet du dossier Ph.D., M. Beaulieu nous informe que l'OPQ est présentement en processus avec l'Office des professions pour établir une nouvelle liste de diplômes exigés pour être admis à l'Ordre des psychologues du Québec, le diplôme de maîtrise n'en faisant plus partie. Par ailleurs, l'Office des professions doit garantir au gouvernement qu'il y aura assez de psychologues dans les années à venir. Les universités, quant à elles, doivent réduire la durée des programmes et augmenter le nombre de places. Il y aura 45 jours de consultations du nouveau Règlement. La version définitive du Règlement sera publié dans la Gazette du Canada et entrera en vigueur 15 jours après. M. Beaulieu prévoit septembre 2006 comme date d'entrée en vigueur. Concernant la clause grand-père, M. Beaulieu précise que toute personne détenant un diplôme de maîtrise ou qui est inscrit à ce programme avant la date d'entrée en vigueur du nouveau Règlement est admissible à l'OPQ.

Une discussion suit sur le nombre de places disponibles dans les universités, des enjeux financiers de ces dernières, du problème de places de stage pour les étudiants, de la difficulté de maintenir des fonctions d'enseignement dans les centres hospitaliers, de l'aspect financier des internes en psychologie et des facilités, pour les psychologues ayant une scolarité « doctorat » d'obtenir le diplôme.

### **Modernisation du système professionnel (Rapport Trudeau)**

M. Pierre Desjardins nous informe que le rapport de l'OPQ au sujet de la modernisation du système professionnel a été déposé à l'Office des professions du Québec. À cause d'enjeux majeurs, il a été décidé de ne pas le publier sur le site Web de l'OPQ. Suite à sa tournée dans le but d'informer les psychologues, M. Desjardins se dit désolé de la réaction de certains psychologues face à l'OPQ. Il s'est vu dans l'obligation de préciser, lors de cette tournée, que ce n'est pas l'OPQ qui a rédigé le Rapport Trudeau.

D'autre part, M. Desjardins est enchanté des discussions qu'il a eues avec les psychologues spécialisés en neuropsychologie au sujet de « l'évaluation des troubles neuropsychologiques » dont fait mention le Rapport Trudeau.

M. Desjardins nous énumère les principales recommandations de l'OPQ sur les sujets suivants :

- Les activités réservées
- La question du « bien-être »
- Les psychologues dans les écoles
- L'évaluation du retard mental
- L'évaluation d'une personne atteinte de retard mental
- L'évaluation neuropsychologique
- L'expertise psychosociale
- L'évaluation des candidats pour l'adoption internationale
- L'évaluation des enfants d'âge préscolaire
- La psychothérapie
- La reconnaissance des formateurs et des superviseurs

Les membres s'interrogent à propos du « diagnostic psychologique ». M. Charles Demers mentionne que ce sujet ne fait pas partie du mandat du comité d'experts et que ce n'est pas la tribune pour en discuter. D'autre part, M. Desjardins mentionne que M<sup>me</sup> Rose-Marie Charest, présidente de l'OPQ, s'est entretenue avec le Collège des médecins concernant le terme « diagnostic psychologique » et il n'y a aucune objection de leur part quant à l'utilisation de ce terme. Dans le prochain code de déontologie de l'OPQ, ce terme sera utilisé.

M. Zacchia s'inquiète d'une possible confusion, auprès de la clientèle, du fait que l'OPQ réglera le permis des psychothérapeutes non psychologues. À ce sujet, M. Desjardins annonce la mise sur pied d'un comité consultatif conjoint de tous les ordres impliquant les psychothérapeutes.

L'Office des professions du Québec déposera ses recommandations cet automne.

De plus, M. Pierre Desjardins commente le Rapport de l'AQESSS (Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux).

### **Tenue de dossier : guide explicatif**

Concernant les rapports d'évaluation co-signés par plusieurs professionnels, M. Desjardins mentionne que tous les signataires d'un rapport d'évaluation doivent être en accord avec tout ce qui y est inscrit et, de ce fait, en sont responsables.

## **Normes québécoises pour les tests**

M. Yves Beaulieu a rencontré récemment les responsables de la compagnie *Harcourt Canada* qui lui ont confirmé que des correctifs sont à venir concernant certains tests psychologiques. D'autre part, il mentionne un écart important de résultats entre l'utilisation des normes canadiennes anglaises et des normes franco-ontariennes. M. Desjardins est d'accord pour dire qu'il y a des problèmes majeurs d'interprétation des tests psychologiques au Québec. Selon lui, le jugement professionnel doit toujours être utilisé. Malgré l'importance d'obtenir des normes québécoises pour les tests, l'OPQ ne compte pas faire de recommandations aux compagnies à ce sujet.

### **5. MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (RAPPORT TRUDEAU)**

Ce sujet a été discuté au point 4.

### **6. DOSSIER DIPLOMATION VS PERMIS DE PRATIQUE (Ph.D.)**

Ce sujet a été discuté au point 4.

### **7. DIRECTIVE 6564 DU MSSS (STATISTIQUES)**

En date du 19 avril dernier, M<sup>me</sup> Lynda Cyr du MSSS a fait parvenir, par courriel à M. Bernard Poulin, l'unique modification apportée au *Manuel de gestion financière – 6564 Psychologie*. Cette modification est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 et se situe à la page 3, à la note 2 :

« Les interventions des stagiaires sont comptabilisées dans la mesure où la supervision est exercée par du personnel dont le salaire est imputé à ce s-c/a. »

### **8. DIVERS**

#### **Consentement des soins**

Une discussion a lieu sur le formulaire d'autorisation générale que signent les patients lors de leur admission en centre hospitalier vs l'autorisation à l'intervention psychologique, de l'absence de formulaire d'autorisation, dans certains centres, pour les patients en externes et du projet de formulaire d'autorisation à l'intervention en psychologie de l'Hôpital Jean-Talon.

À ce sujet, M. Courtemanche propose d'inviter M. Denys Dupuis, syndic de l'OPQ, à la prochaine réunion.

### **9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu vendredi le 20 octobre 2006. Deux autres réunions sont prévues les 16 février 2007 et 18 mai 2007, mais ces dates restent à confirmer.

Micheline Bibeau  
Secrétaire médicale  
Service de psychologie du CHUM

Marcel Courtemanche, M.A.(Ps.)  
Chef du Service de psychologie  
CHUM  
Président du comité

/mb (2006-05-24)